

**Document 1 : Extrait de la déclaration de R. Schuman, 9 mai 1950.**

« L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée: l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le gouvernement français propose de porter l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la fédération européenne, et changera le destin des régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable mais matériellement impossible. »

Robert Schuman (ministre des Affaires étrangères), *Déclaration*, 9 mai 1950.

**Document 2 : la réaction du dirigeant allemand Konrad Adenauer, le 17 mai 1950**

« Il est évident que le but suprême demeure l'unité européenne et, si l'on peut se permettre une aussi lointaine anticipation, l'abolition des barrières douanières entre les États d'une future fédération continentale. Mais en attendant, les événements de ces  
5 dernières années ont prouvé qu'il valait mieux aller du particulier au général que l'inverse. Les rapports franco-allemands sont le problème crucial de l'Europe. Si le plan Schuman parvient à le résoudre ou au moins à le surmonter, rien ne s'opposera plus à l'extension de la formule à de plus vastes ensembles. [...] Un tête-  
10 à-tête franco-allemand, provisoire et sous conditions, est sans doute le moyen le plus sage de s'attaquer aux vraies difficultés. »

Konrad Adenauer, chancelier d'Allemagne, interviewé par le journal *Le Monde*, le 17 mai 1950.

### **Document 3 : 1951, traité de Paris et création de la CECA**

Le plan Schuman, accepté d'emblée par l'Allemagne, mais aussi par l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas est soumis à une négociation qui aboutit le 18 avril 1951 à la signature, à Paris, du Traité sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). L'ensemble des ratifications obtenues, le traité entre en vigueur le 15 juillet 1952.

L'objectif du traité est de mettre en place un marché du charbon et de l'acier. Cela se traduit par la suppression progressive des droits de douane et des restrictions à la libre circulation des produits, l'interdiction des mesures discriminatoires et des subventions ou aides accordée par les Etats. Le marché respecte le principe de libre concurrence, mais la communauté contrôle son approvisionnement et la fixation des prix au bas niveau.

*<http://www.traitederome.fr>*

### **Document 4: 1957, traité de Rome et création de la CEE**

Les négociateurs du Traité de Rome qui institue la Communauté économique européenne (CEE) sont convaincus que le fait de supprimer les droits de douane sur toutes les marchandises entre les six pays membre de la CECA entraînera une croissance et une prospérité pour les Européens.

Le but principal du traité de Rome est d'établir un marché commun dans lequel les marchandises circulent librement. Pour que ce marché fonctionne, un certain nombre de règles communes sont nécessaires, notamment en matière de concurrence et de fiscalité. Les Etats doivent également s'accorder sur le tarif douanier commun instauré à l'égard des pays qui veulent faire entrer dans la CEE leurs produits, d'où l'établissement d'une politique commerciale commune. Ces objectifs sont atteints dans la décennie qui suit l'entrée en vigueur le traité de Rome.

*<http://www.traitederome.fr>*

**Travail** : répondez aux questions

- 1°) En quoi consiste le projet de Robert Schuman ?
- 2°) Quels sont les buts visés par ce projet ?
- 3°) Pourquoi ce projet repose-t-il sur la France et l'Allemagne ?
- 4°) Pourquoi le projet de Robert Schuman a-t-il pu se réaliser ?
- 5°) Comment le projet a-t-il été réalisé ?

**1°) En quoi consiste le projet de Robert Schuman ?**

**Il s'agit de mettre en commun la production et la consommation du charbon et de l'acier des pays européens. Le tout est contrôlé par une Haute Autorité.**

**2°) Quels sont les buts visés par ce projet ?**

**1- Unir les pays européens en mettant en commun leur production et leur consommation de charbon et d'acier.**

**2- instaurer la paix en Europe en mettant en commun la production des matériaux indispensables pour faire la guerre : le charbon et l'acier.**

**3- développer l'activité économique des pays en supprimant les droits de douanes sur deux matières premières : le charbon et l'acier.**

**3°) Pourquoi ce projet repose-t-il sur la France et l'Allemagne ?**

**Ce projet a pour but d'instaurer la paix en Europe. Or, la plupart des guerres européennes sont nées des rivalités franco-allemandes.**

**4°) Pourquoi le projet de Robert Schuman a-t-il pu se réaliser ?**

**Il s'est réalisé car Konrad Adenauer partage sur l'Europe les mêmes idées que Robert Schuman et qu'il adhère à son projet. Ainsi, l'Allemagne signe le traité de Paris en 1951.**

**5°) Comment le projet a-t-il été réalisé ?**

**A la suite de la déclaration de Robert Schuman, la CECA est créée en 1951. Il s'agit d'un marché mettant en commun la consommation et la production d'acier et de charbon de 6 pays : Allemagne, Belgique, Italie, France, Luxembourg, Pays-Bas. 6 ans plus tard est signé par les mêmes pays le traité de Rome qui fonde la CEE. Ils décident d'appliquer les principes de la CECA à toutes les marchandises en supprimant tous les droits de douanes. Ils créent ainsi un marché commun. L'objectif est toujours le même : développer l'économie.**

## **Synthèse**

**En 1950, la déclaration de Robert Schuman marque une étape décisive dans la construction de l'Europe.**

**Dans le but de relancer l'activité économique en Europe et d'y instaurer la paix, Robert Schuman lance l'idée de mettre en commun la production et la consommation de charbon et d'acier.**

**Mais ce projet ne peut se faire sans l'entente franco-allemande puisque ces deux pays sont à l'origine de la plupart des guerres européennes. Konrad Adenauer adhère et soutient le projet de Schuman.**

**Le projet se concrétise en 1951 avec le traité de Paris et la création de la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier. 6 pays y participent : Allemagne, Belgique, Italie, France, Luxembourg, Pays-Bas.**

**En 1957, les mêmes pays signent le traité de Rome qui fonde la Communauté Economique Européenne. Ils décident d'appliquer les principes de la CECA à toutes les marchandises en supprimant tous les droits de douanes. Ils créent ainsi un marché commun. L'objectif est de développer l'économie.**

## **Synthèse**

**En 1950, la déclaration de Robert Schuman marque une étape décisive dans la construction de l'Europe.**

**Dans le but de relancer l'activité économique en Europe et d'y instaurer la paix, Robert Schuman lance l'idée de mettre en commun la production et la consommation de charbon et d'acier.**

**Mais ce projet ne peut se faire sans l'entente franco-allemande puisque ces deux pays sont à l'origine de la plupart des guerres européennes. Konrad Adenauer adhère et soutient le projet de Schuman.**

**Le projet se concrétise en 1951 avec le traité de Paris et la création de la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier. 6 pays y participent : Allemagne, Belgique, Italie, France, Luxembourg, Pays-Bas.**

**En 1957, les mêmes pays signent le traité de Rome qui fonde la Communauté Economique Européenne. Ils décident d'appliquer les principes de la CECA à toutes les marchandises en supprimant tous les droits de douanes. Ils créent ainsi un marché commun. L'objectif est de développer l'économie.**